

MARDI LE 4 SEPTEMBRE 2018

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire au 2451, rue Camirand, à Sainte-Angèle-de-Prémont, le 4 septembre deux mille dix-huit (2018), à dix-neuf heures (19h.)

À laquelle sont présents, madame la Mairesse Barbara Paillé,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Marie-Claude Lafond	siège no 1
Doris Jetté	siège no 2
Julie Bibeau	siège no 3
Murielle L. Lessard	siège no 4
Denis Bergeron	siège no 5
Georges Lysight	siège no 6

Tous membres du conseil formant quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h), sous la présidence de madame Barbara Paillé, mairesse.

Monsieur Jean Charland, directeur général, ainsi que madame Isabelle Plante, directrice générale adjointe sont présents à la séance.

156-09-18

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 août 2018.
3. Correspondance :

Aucune correspondance

4. Période de questions

5. ADMINISTRATION

- 1) Adoption des dépenses.
- 2) Rapport du directeur général sur les recettes et dépenses au 31 août 2018.
- 3) Aubin Pélessier : Renouvellement du programme d'entretien préventif.
- 4) Avis de motion : Modification du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.
- 5) Dépôt du projet de règlement relatif au remplacement du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.
- 6) Drumco : Paiement de la génératrice.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier

7. TRANSPORT/VOIRIE

Aucun dossier

8. URBANISME

Aucun dossier

9. ENVIRONNEMENT

Aucun dossier

10. LOISIRS ET CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

Aucun dossier

11) AFFAIRES NOUVELLES :

- 1) Rapport de la représentante de la Régie d'Aqueduc.
- 2) Fixation d'une séance extraordinaire pour marquage des routes.

12) Période de questions

13) Clôture de la session

157-09-18 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AOÛT 2018.**

Considérant que chacun des membres du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance du 13 août 2018.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Lysight appuyé et résolu que le procès-verbal de la séance du 13 août 2018 tel que rédigé soit adopté.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

Aucun correspondance

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

158-09-18 **ADOPTION DES DÉPENSES.**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont décrète le paiement des dépenses d'administration courantes représentées par les chèques numéros 20180033 à 201800390 inclusivement totalisant un montant de 75 911,54 \$ et les salaires d'août 12 708,35 \$ telles que détaillées à l'annexe (A) ci jointe.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

159-09-18 **RAPPORT DU SEC-TRÉS SUR LES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2018.**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du rapport financier sur les activités financières de la municipalité pour la période du 01 janvier au 31 août 2018.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

160-09-18 **AUBIN PÉLISSIER : RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME D'ENTRETIEN PRÉVENTIF.**

Considérant l'offre de service du programme d'entretien préventif de la climatisation par Aubin Pélissier;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bergeron appuyé et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'une part, prend connaissance de l'offre de service pour l'entretien du système de climatisation du bureau municipal. D'autre part, le Conseil accepte l'offre de la compagnie Aubin Pélissier pour l'entretien des climatiseurs au montant de 2 319,00\$ plus taxes pour 3 ans à trois visites par année pour 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021. Le Conseil mandate le directeur général à signer le contrat.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

161-09-18 **AVIS DE MOTION** est donné par Monsieur le conseiller Georges Lysight qu'il présentera à la séance ordinaire du 2 octobre 2018, un règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

162-09-18 **PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU REMPLACEMENT DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX.**

Monsieur le conseiller Monsieur le conseiller Georges Lysight dépose à la table du Conseil municipal un projet de règlement sur le Code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux.

DRUMCO : PAIEMENT DE LA GÉNÉRATRICE.

Reporté à une séance subséquente.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier

TRANSPORT/VOIRIE

Aucun dossier

URBANISME

Aucun dossier

ENVIRONNEMENT

Aucun dossier

LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

Aucun dossier

AFFAIRES NOUVELLES

163-09-18 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE DE LA RÉGIE D'AQUEDUC.

Madame la mairesse Barbara Paillé et représentante de la Régie d'Aqueduc nous fait un rapport verbal sur les activités de la Régie d'Aqueduc.

164-09-18 FIXATION D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR MARQUAGE DES ROUTES.

Il est proposé par Madame la conseillère Doris Jetté de fixer une séance extraordinaire mardi le 11 septembre 2018 à 19h.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

165-09-18 CLÔTURE DE LA SÉANCE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Lafond appuyé et résolu de clore la présente séance à 19h20.

La mairesse demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

MAIRESSE

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

Je, Barbara Paillé, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES

Je soussigné, Jean Charland, secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 4 septembre 2018.

Jean Charland, g.m.a.

Directeur général & Secrétaire-trésorier